

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Opinion des hommes politiques de l'Angleterre sur la nécessité d'une intervention en Espagne. — Expulsion des Polonais démentie. — Combat entre les Arabes et les Français à Mousaia. — Obélisque de Louczor. — Anecdotes. — Nouvelles d'Espagne. — Duel à Bruxelles. — Chambre belge. Travaux publics. — Loi communale. — Chemin de fer. — Feuilleton. Baillot. Modes parisiennes. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, 16 avril. — Le *Globe* dit qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit qu'un ultimatum a été adressé à don Carlos par l'Angleterre et d'autres puissances.

Une lettre de lord Palmerston à ses électeurs donne l'assurance que le parlement ne sera pas dissous de longtemps, il annonce que le gouvernement anglais prend l'engagement de donner à l'Irlande une nouvelle organisation de corporations municipales pareille à celle dont l'Angleterre a tant à se féliciter.

FRANCE.

Paris, 18 avril. — Le *Moniteur* annonce que, par ordonnance du 15 de ce mois, M. Amilhau, député, est nommé premier président de la Cour royale de Pau, et que par ordonnance du 13, M. Lespasquier, en dernier lieu intendant civil en Afrique, est nommé préfet du Jura.

Les hommes politiques de Londres paraissent très bien comprendre qu'en cas d'une conflagration générale, la restauration probable de don Carlos paralyserait une partie des forces de la France, et empêcherait ce pays d'entrer d'une manière aussi active qu'il serait nécessaire dans une alliance avec la Grande-Bretagne. C'est pourquoi ils veulent éteindre à tout prix le foyer du carlisme sur nos frontières, et ôter à don Carlos toute chance de se faire couronner un jour à Madrid.

Dans le drame qui se prépare de l'autre côté des Pyrénées, quel rôle jouera notre cabinet? Demeurera-t-il simple spectateur lorsque les autres combattront pour le débarrasser d'un ennemi dangereux? C'est ce que lord Melbourne n'a pas jugé à propos de dire, quoiqu'il en ait été vivement pressé par son interlocuteur. Peut-être à l'occasion du budget, nos ministres seront-ils amenés à s'expliquer à leur tour, et à nous faire connaître leurs intentions et leurs projets.

Plusieurs journaux ont annoncé avant-hier que le gouvernement avait donné l'ordre d'expulser de Paris les réfugiés polonais signataires de l'acte de confédération. Cette nouvelle n'est pas complètement exacte. Aucun ordre d'expulsion n'a encore été signifié aux Polonais confédérés, mais la plupart ont reçu hier de la préfecture de police un mandat de comparution pour demain lundi. Il y a tout lieu de croire que ce mandat, dont on a pas jugé à propos de formuler les motifs, est le prélude de mesures prohibitives contre l'association polonaise.

On écrit d'Alger, le 5 avril :
On annonce l'entrée à Médeah du maréchal et de l'armée expéditionnaire. Les Arabes de Mousaia ayant

voulu opposer quelque résistance, ont été culbutés, et nos troupes ont passé à travers la montagne sur laquelle les Mousaia sont établis. Le maréchal a dû se diriger de Médeah sur Miliana. On dit que le général Perregaux, le bey Ibrahim et El Mazari sont de leur côté, aux environs de Miliana venant d'Oran. C'est ainsi que nous aurons battu tout l'intérieur des montagnes jusqu'à ce jour inaccessible; on prétend qu'Abdel-Kader s'est retiré à Maroc. Le maréchal est attendu vers le 10 de ce mois.

La réception de M. Salvandy, à l'Académie Française, aura lieu jeudi prochain, 21 courant.

L'auteur du fameux article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui a occasionné tant de scandale dans le monde politique, et qui a si fort indisposé le *Journal des Débats*, est dit-on, le professeur Gans.

Une lettre de Naples, en date du 6, arrivée aujourd'hui par le courrier de Marseille, renferme les paragraphes suivants, qui nous semblent intéresser à un assez haut point la classe assez nombreuse des porteurs français de rentes napolitaines :

« On s'occupe tellement ici (Naples) de la réduction de la rente en ducats Falconnet, que j'ai dû prêter au gouvernement napolitain toutes les brochures que j'avais sur cet objet, et qui furent publiées dans le temps de M. de Villèle... On a remarqué surtout celle de M. Laffitte, qui prônait la conversion, et le gouvernement l'a fait imprimer pour la distribuer aux autorités qui doivent fixer le principe, afin de les convaincre de la justice de la mesure. Du reste, les fonds ne manqueront point au gouvernement dans le cas de remboursement; trois compagnies distinctes de gros capitalistes offrent de fournir tous les fonds nécessaires des 5 p. c. napolitains.

On dit que la cour de Prague, pour se venger des nombreuses défections qui se multiplient dans un certain monde, va faire paraître une liste de pensions et gratifications accordées par elle au temps de sa prospérité aux nobles déserteurs. Ceci ne pourra manquer d'obtenir un beau succès de scandale.

L'obélisque a été de nouveau mis en marche ce matin à dix heures; il s'agissait d'abord d'exécuter un mouvement de conversion pour le diriger dans l'axe du nouveau chemin. Cette manœuvre a été effectuée avec la plus grande facilité au moyen d'un moufle placé à la base du monolithe et de quelques étais disposés obliquement, suivant la longueur.

Cet immense fardeau marchait sans secousse, sans bruit, en tournant sur lui-même avec une précision mathématique qui ne dépendait que de la volonté de l'ingénieur. A trois heures et demie il était rendu au nouveau point où il doit séjourner, en attendant la mise en place du piédestal. Les cabestans étaient armés par des artilleurs, qui ont

concourru au succès de l'opération avec un zèle et une intelligence dignes d'éloges.

M. Lebas n'a point encore achevé la tâche qu'il a à remplir; les résultats obtenus sont les preuves d'une longue expérience, de soins laborieux et d'un savoir profond, aussi ne peut-il exister aucun doute sur l'entier et parfait achèvement de ces intéressants travaux.

Il y a quelques jours, un sergent au 1^{er} régiment d'infanterie légère se prit de dispute avec un maréchal-de-logis au 8^e de cuirassier. On convint de vider la querelle militairement, et, à cet effet, rendez vous préalablement pris, les deux adversaires se rencontrèrent le lendemain dans la plaine de Grenelle, où l'on convint de se battre au sabre. Nos deux braves, d'une force à peu près égale à l'escrime, ferrailaient inutilement depuis plusieurs minutes, quand d'un commun accord, et après quelques instans de repos, on résolut, pour en finir, de reprendre la partie, mais de se battre, cette fois au pistolet.

Ce qui fut dit fut fait, et les deux adversaires se placèrent à quinze pas de distance, et armés chacun d'un pistolet d'arçon. Le sort ayant favorisé le maréchal-des-logis, le coup partit et alla frapper au bras droit le fantassin, qui, malgré la douleur causée par sa blessure, coucha en joue son adversaire, et lâcha son coup à son tour. Moins adroit que lui, le coup ne l'atteignit point, mais par une inconcevable fatalité, le projectile alla frapper un jeune jardinier, qui, placé derrière une haie, à 200 pas de distance, observait tranquillement le combat, lui traversa la poitrine de part en part, et l'étendit raide sur le coup.

Jeudi, dans la matinée, le sieur Corneline, charpentier à Belleville, chaussée de Ménilmontant, aperçut de son arrière-boutique, un amateur dont les regards de convoitise carressaient avec sensualité, un appétissant jambon accroché à l'entrée de son magasin. Deviant facilement aux manœuvres de cet individu qu'il espérait se traiter gratis à ses dépens, le sieur Corneline feignit de ne pas l'apercevoir, et bientôt notre amateur escamota très adroitement le jambon, qui disparut dans un vaste panier dont il était porteur.

Le charcutier ayant appelé quelques voisins, courut après le voleur, qu'il ne tarda pas à atteindre, et l'hilarité des assistans fut au comble lorsque le sieur Corneline leur eut montré que l'objet volé n'était autre chose qu'un jambon à plâtre, peint et paré de manière à produire l'illusion la plus complète. On allait laisser s'évader le voleur volé, qu'on regardait comme assez puni par sa mésaventure; mais quelques personnes s'avisèrent d'examiner ce qui restait dans son panier, et quelle ne fût pas la

MUSIQUE.

M. BAILLOT. — *L'art du violon.*

Grâce aux soins de maîtres industrieux, nos salons de Paris sont peuplés d'une foule de charmantes demoiselles qui jouent de la manière la plus gracieuse les variations, les fantaisies ou les caprices de M. Herz; on ne déchiffre pas une romance à première vue, mais après trois mois d'étude, d'application, de zèle, on sera parvenu à surmonter passablement les difficultés brillantes d'un thème varié, et quelque soir, entre deux bougies, au milieu d'un cercle d'admirateurs complaisans, on fera gémir le clavier sous un déluge de notes; la main gauche sautant par dessus la main droite, attrapera les notes aiguës de toute volée, et l'on sera proclamé un prodige! Ne commencez-vous pas, cher lecteur, à être un peu fatigué des prodiges? Pour moi, vous l'avouerez, je les prodiges me poursuivent et m'excèdent; les prodiges courent les rues, les prodiges de tout âge et de tout sexe ont pullulé, depuis quelques années, comme des sauterelles; c'est une des plaies dont Moïse oublia de frapper l'Égypte. O prodiges! que me voulez-vous? Vous savez manœuvrer des deux mains sur le piano avec une incomparable agilité, vous savez tirer du violon des sons harmoniques à tous les degrés d'élevation, vous jouez quatre octaves sur une seule corde, ni plus ni moins que Paganini. Maintenant, ô jeunes et incomparables prodiges! je n'attends plus de vous qu'une seule chose, mais difficile, mais inattendue, une chose à laquelle vous n'avez jamais songé; je gage, une chose qui vous coûtera de longs efforts, mais qui mettra le comble à vos succès et à votre gloire; appliquez-vous, mettez-y le temps, et je n'exigerai plus rien de vous, si, après six mois d'exercice, vous venez à bout de jouer un peu passablement l'air : *O ma tendre musette!* sans variations, bien entendu.

Aujourd'hui, il faut le dire, l'art périclite sous le mécanisme, la matière étouffe l'esprit...

Toutefois, si la musique est devenue pour le grand nombre industrie, métier, tour de force, il existe encore, Dieu merci, quelques artistes véritablement dignes de ce nom, et dont l'exemple et l'autorité seraient plus que suffisants pour ramener le goût dans des voies plus saines, si un certain dégoût, facile à expliquer, ne les portait à se retirer d'un public qui applaudit péle-mêle et sans distinction les beautés réelles d'une exécution supérieure, et les tours de force du charlatan. Pourquoi donc l'audace, l'ambition de succès, le besoin de répandre le goût de la grande musique, n'est-il pas aussi puissant sur les organisations supérieures que la vanité des petits succès sur le vulgaire des artistes?

M. Baillot, le chef reconnu de notre école de violon, le légitime héritier de Viotti, dont le tal nt prodigieux semble fuir la publicité avec autant d'empressement que d'autres la recherchent, M. Baillot, après s'être longtemps éloigné du public, avait l'habitude, depuis quelques années, de se faire entendre plusieurs fois chaque hiver. Ses soirées n'étaient d'ordinaire annoncées ni par affiches ni par journaux; un petit nombre d'amis ou d'amateurs, seuls prévenus, composaient tout l'auditoire, public de choix, public sympathique et recueilli, qui savait écouter et comprendre Haydn, Mozart, Beethoven, Boccherini qui faisaient les frais du repertoire; de temps en temps un quatuor d'Onslow ou de Chérubini trouvait place à côté de ces grands maîtres. Cette année, M. Baillot n'a donné que deux soirées, et c'est à peine si quelques étrangers ont pu y trouver place, les amis seuls ayant été prévenus et invités. C'est avec une véritable peine que les amis de l'art verraient M. Baillot restreindre encore la publicité déjà si bornée de ses soirées. Si quelqu'un était capable de ramener le goût égaré dans de fausses voies à la suite de prodiges de toute espèce, ce serait, sans contredit, M. Baillot. Le nom de M. Baillot, si vénéré des artistes, n'a peut être pas, dans

le monde, toute la gloire et l'autorité qui devraient lui appartenir, et cela, par le fait d'une modestie, selon nous, très condamnable. Personne aujourd'hui ne peut, mieux que M. Baillot, donner l'idée de l'artiste complet, pris au plus haut degré de sa puissance et de sa dignité.

Quand on lit les grands écrivains du XVII^e siècle on est frappé du caractère de simplicité qui domine dans leurs écrits. Lisez Racine; trouvez-vous dans Racine beaucoup de mots remarquables, d'expressions pittoresques, comme on dit aujourd'hui? non; dans Racine, rien ne se détache, les mots les plus simples, les plus ordinaires sont employés de préférence pour exprimer les sentiments les plus élevés, et la majestueuse élévation du discours résulte bien plutôt chez lui de la noblesse des sentiments que de l'emploi de moyens ambitieux. Bossuet lui-même, dans cette langue magnifique qu'il s'est créée pour lui seul, d'où tire-t-il la puissance extraordinaire dont il investit certaines expressions, si ce n'est de la simplicité familière des mots qu'il élève, par une élection particulière, jusqu'à la hauteur de sa pensée? Qui jamais, en le lisant, s'est avisé, si ce n'est par réflexion, de remarquer que Bossuet était un grand écrivain; le premier mouvement nous emporte à sa suite, il impose sa pensée avec autorité; mais l'écrivain a disparu sous le penseur, le langage n'est pour lui que le vêtement de la pensée, vêtement juste qui en accuse les formes et les contours, d'autant plus magnifique qu'il s'efface et se fait oublier.

Combien nous sommes loin aujourd'hui de ces mâles et vigoureuses allures! Nous ne sommes plus assez riches pour nous accommoder d'une semblable simplicité; il faut d'amples draperies pour dissimuler la maigreur de nos formes, il faut doubler, rembourrer de mots chaque membre de phrase; il faut parer et vermillonner ses pauvres et débiles idées, si l'on veut qu'elles ne passent pas inaperçues

mens des villes et du plat pays, parce que l'art. 137 de la constitution n'abolit que ces seuls réglemens. Décider la question autrement, ce serait s'écarter des règles ordinaires d'interprétation en matière d'abrogation des lois et laisser sans règles plusieurs matières d'une grande importance. Veuillez, M. le gouverneur, porter la présente à la connaissance de vos administrés, etc.

Le ministre de l'intérieur, signé DE THEUX.

LIÈGE, LE 20 AVRIL.

CHEMIN DE FER.

Section de Liège à Chaudfontaine. — Comparaison des deux tracés.

Les avantages du plan qui fait passer la route nouvelle par Grivegnée ont été démontrés, jusqu'à l'évidence, dans la pétition adressée par les habitans à l'administration municipale de notre ville, et nous n'avons rien à ajouter aux arguments qu'elle fait valoir. Nous nous bornerons seulement à présenter ici quelques chiffres à l'appui des propositions soutenues par les pétitionnaires, et il ne faudra pas à nos lecteurs une grande somme d'attention pour en saisir l'application.

La longueur du chemin de fer de Liège à Hooster, commune de Chaudfontaine, y compris les ouvrages d'art, est par Grivegnée, de 8425 mètres. Id. par Angleur, de 6945 id.

Différence, 1480 mètres.

La route entièrement achevée, coûtera, d'après les devis officiels, par Grivegnée, 2,587,070 frs. Id. par Angleur, 2,544,950

Différence, 42,120 frs.

Tels sont les avantages du tracé d'Angleur sous le double rapport du trajet à parcourir et de la dépense à faire.

Voyons quelle est au fond la valeur de ces mêmes avantages :

Le tracé par Grivegnée est de 1480 mètres plus long que le tracé d'Angleur. Quel temps faudra-t-il pour faire ce trajet ? Il faudra deux minutes, comme l'a dit hier le rédacteur de la pétition à la régence.

Ainsi donc c'est d'abord pour gagner deux minutes de temps, alors qu'il s'agit de franchir un espace de plus de soixante lieues, en supposant que le chemin de fer n'allât que d'Anvers à Cologne, qu'on veut sacrifier les intérêts de l'une des villes les plus peuplées et les plus importantes du pays, sous le rapport de l'industrie ! — Nous parlons de deux minutes, mais c'est en supposant que l'on obtienne pas sur le chemin de fer une rapidité plus grande que celle d'aujourd'hui, et voici ce que nous lisons dans un procès-verbal du congrès scientifique tenu, il y a quelque temps, dans la ville de Dublin :

« En laissant de côté toutes les améliorations que les machines locomotives peuvent et nous dirons doivent nécessairement recevoir, et établissant notre calcul sur celles qui sont employées actuellement, nous n'hésitons pas à exprimer la conviction où nous sommes que ces machines chargées d'un moins grand nombre de voyageurs pourraient faire de 60 à 70 milles à l'heure (vingt-trois lieues) ! Mais si au lieu de baser nos calculs sur l'état actuel de ces moyens de transport, nous cherchions à tenir compte des améliorations que l'on doit supposer qu'ils recevront, nous dirions qu'une vitesse double de celle que nous venons d'indiquer (40 à 46 lieues) ne nous semble pas dépasser les bornes de ce qu'on peut attendre des progrès de la mécanique. Aussitôt que la ligne de rails de la métropole à Liverpool sera établie, nous verrons, on ne peut en douter, la malle et les passagers parcourir en trois heures la distance qui sépare ces deux villes. (70 lieues !) »

Que devient en présence de pareils faits l'avantage d'un raccourcissement de trajet de 1480 mètres ? Voyons maintenant l'économie prétendue de 42,000 francs.

Nous avons donné plus haut les longueurs totales des deux tracés d'Angleur et de Grivegnée ; en déduisant les travaux d'arts, voici les longueurs qui restent :

Par Grivegnée { double voie 6,565 mètres.
simple voie 609 id.

Par Angleur { double voie 660 mètres.
simple voie 4,317 id.

Il résulte de la seule inspection de ces chiffres que le tracé de Grivegnée sera à double voie, sur les dix onzièmes, de sa longueur totale, tandis que le tracé d'Angleur ne sera à double voie que sur un septième de son étendue.

C'est par cette seule raison que le premier de ces tracés dépasse de 42,000 fr. la dépense qu'occasionnerait l'exécution du second plan qui fait passer le chemin par Angleur. — Mais si le gouvernement voulait se contenter aussi d'une simple voie pour la direction de Grivegnée, comme pour celle d'An-

gleur, les frais de remblais tomberaient tout-à-coup de 45 ou 50 mille francs, c'est-à-dire au-dessous de la dépense qu'occasionnera l'exécution du plan que nous combattons.

C'est ici le lieu de placer une observation importante et qui milite en faveur du tracé primitif. Si, dans la suite, on voulait établir une double voie dans la direction d'Angleur, c'est-à-dire faire ce qui existe pour le tracé de Grivegnée, il faudrait se résoudre à une dépense de plus de 140,000 frs., nécessitée par un remblais d'emprunt de plus de 100,000 mètres cubes.

Et il faudra bien cependant arriver à cette double voie, car il est vrai de soutenir, comme l'a fort bien dit le rédacteur de la pétition, que cet avantage d'un chemin de fer à double voie, qui déjà se fait sentir, deviendra une nécessité dès que cette grande communication dont les ramifications ont une destinée européenne, aura pris tout son développement.

Nous demanderons à présent encore ce qu'il faut penser de la raison d'économie qu'on semblait invoquer en faveur du plan adopté par MM. Simons et de Ridder.

Il reste un seul motif de préférence ayant quelque valeur, et c'est, il faut le dire, celui qu'ont principalement invoqué ces ingénieurs ; nous l'avons déjà fait connaître : il consiste à soutenir que la direction d'Angleur est la plus favorable aux établissemens d'industrie qui se trouvent en amont de la Meuse ; mais ce même motif disparaît, comme tous les autres devant la pétition des habitans de Liège, annonçant, que les principaux industriels de cette localité adhèrent eux-mêmes à leurs réclamations. — A ces derniers, il faut joindre les nombreux industriels des quartiers d'Outre-Meuse, de la Boverie, d'Amersœur et de Lonzoy. Certes, en présence de la coalition de cette masse d'intérêts, le ministre n'hésitera plus, sans doute, entre les deux plans.

Nous avons parlé plus haut des avantages que présente pour l'avenir le tracé de Grivegnée, mais il est utile de faire remarquer à cette occasion que ce même tracé mettrait encore le chemin de fer en rapport avec la route projetée de Liège à Maestricht, par la rive droite de la Meuse. Si l'on adopte, au contraire, le tracé d'Angleur, il sera beaucoup plus difficile de faire communiquer ces deux routes, et il faudra se résoudre à une dépense élevée qui résultera principalement de la construction de trois ou quatre ponts à construire sur divers bras de la rivière d'Ourthe.

Enfin, comme il est certes bien permis de parler dans l'intérêt d'une localité aussi importante que la notre, nous ferons remarquer encore qu'un pont sur la Meuse, élevé aux environs de l'île Collete peut être considéré comme fort favorable à la ville, mais on peut se demander si une construction de ce genre au Val Benoit, nous sera avantageuse ?

Nous ne terminerons point cet article sans mentionner un bruit qui est venu jusqu'à nous : on assure que l'ingénieur chargé de dresser les deux plans, pourrait, en utilisant les connaissances qu'il a acquises des localités, pendant la durée de ses premiers travaux, et au moyen de quelques modifications apportées au tracé de Grivegnée, pourrait, disons nous, opérer de notables économies sur ce même plan. — C'est là un fait important dont l'exactitude mérite d'être constatée.

On nous apprend qu'un industriel de Borcelte (Aix-la-Chapelle), a fait dresser des plans relatifs à la direction à donner au chemin de fer. Voici comment le tracé en est conçu : en sortant de Dolhain, la route se dirigerait sur le village d'Herberthal, entre la Maison-Blanche et Eupen, près de la frontière belge ; elle passerait près la Vieille-Montagne, et toucherait ensuite Aix-la-Chapelle, Eschweiler et Duren. — On assure qu'en adoptant cette direction, on éviterait le plan incliné entre Eupen et Dolhain, et la machine stationnaire ; enfin, on raccourcirait aussi le trajet de Dolhain à Aix de près de deux lieues et demie. — Ces avantages ne se retrouvent point dans le plan de la société de Cologne. — S'il en est ainsi, le tracé dont nous parlons a certes tout droit à l'attention du commerce de la Prusse et de la Belgique.

La chambre de commerce de notre ville s'est occupée déjà de la question des deux tracés relatifs au chemin de fer aux abords de Liège. Elle s'est prononcée pour la direction par Grivegnée, à la majorité, pensons-nous, de treize voix contre une.

Nous apprenons que M. Mosselman, vient d'écrire à notre administration municipale, qu'il renonçait au projet d'établir une fabrique de zinc à Angleur. Cette lettre va faire cesser beaucoup de conjectures.

La mort de M. Nicolay va donner pour la première fois à une cour du royaume, l'occasion d'élire un de ses présidents.

Ce droit appartient en effet d'après la loi d'organisation judiciaire du 4 août 1832, d'une manière absolue aux cours d'appel.

Pendant, il faudra d'abord attendre que la cour ait pu se compléter par le remplacement des membres décédés ou démissionnaires, ainsi que le prescrit l'art. 14 de cette loi, auquel renvoie l'art. 38, spécialement applicable à la nomination des conseillers et à l'élection des présidents de cours d'appel.

L'art. 14 porte, lorsqu'une place de président vient à vaquer, il est procédé à la nomination d'un conseiller d'après le mode ci-dessus prescrit.

La cour ainsi complétée, pourvoit à la vacance, conformément à l'art. 99 de la constitution, et en observant les formalités prescrites par le second paragraphe de l'art. 7 et par les art. 8, 9 et 10 ; néanmoins la préférence dans tous les cas de parité de suffrages est accordée au conseiller le plus ancien dans l'ordre des nominations.

Si nos renseignemens sont exacts, il manque actuellement à la cour de Liège trois conseillers. On ne pourrait pourvoir à leur remplacement qu'après la réunion des conseils provinciaux auxquels appartient, d'après la même loi de 1832, la présentation d'une liste de candidats, concurremment avec la cour.

On nous écrit de Louvain, 19 avril : Hier a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville en présence de M. le bourgmestre et Vifquin, inspecteur des ponts et chaussées, l'adjudication des travaux en terrassements à faire au canal de Louvain à la Dyle, 4 concurrens se sont présentés : MM. Slaken, d'Ostende ; Basse, de Tirlemont ; Borguet, de Liège ; et Delestrée de Wodecq (Hainaut). Après l'ouverture des soumissions, M. le bourgmestre a adjugé les travaux, sous approbation du conseil de régence, à M. Delestrée, pour la somme de 275 mille francs.

Les journaux d'Anvers publient le programme des fêtes qui auront lieu dans cette ville à l'occasion de l'ouverture du chemin de fer, les réjouissances dureront pendant trois jours.

Le nouvel opéra de M. Grisar Sarah ou la Folle, sera définitivement joué à Paris à l'opéra comique où il a été reçu.

La Gazette d'Augsbourg contient un article daté des frontières de Prusse où l'on dément positivement le bruit de l'augmentation des troupes des puissances du Nord dans le but d'agir contre la Turquie. Ces puissances ne désirent que la paix et l'intégrité du territoire turc. L'Autriche licencie le train et la landwehr, la Russie diminue ses forces en Bessarabie et sa marine dans la mer Noire.

VILLE DE LIÈGE.

RAMONAGE DES CHEMINÉES.

Les bourgmestre et échevins rappellent de nouveau aux habitans, que les réglemens de police les obligent à faire ramoner leurs cheminées dans le courant des mois de mars ou d'avril, et qu'il sera fait une visite générale par la police dans le mois de mai prochain, pour constater les contraventions.

A l'Hôtel-de-ville, le 15 avril 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 19 AVRIL.

Naissances : 4 garçons, 7 filles.
Décès : 4 garçons, 3 filles, 3 femmes, savoir : Marie Agnès Vandegard, âgée de 33 ans, sans profession, rue Pierreuse, épouse de Philippe Hamal. — Anne Willem, âgée de 23 ans, journalière, rue Pierreuse. — Anne Jeanne Thonon, âgée de 49 ans, journalière, rue Tribouillet.

ANNONCES.

RUE VINAVE D'ILE N° 606.

DEPOT

DE

CHAPEAUX DE PAILLE

COUSUE DE LA 1^{re} FABRIQUE DE BELGIQUE.

Mme. BEAUJEAN-BAYET se charge de faire blanchir et remettre à neuf les chapeaux vieux.

La paille d'Italie étant redemandée avec beaucoup de faveur, Mme. Beaujean-Bayet a aussi accepté un dépôt de chapeaux en cette paille, d'un 1^{er} fabricant de l'Italie.

Elle peut fournir, dans ce genre, même les chapeaux extra-fins. 318

Le samedi 23 avril 1836, à 9 heures du matin, il sera procédé à la mairie d'Amay, par devant le collège des bourgmestre et assesseurs à l'adjudication au rabais de travaux à exécuter à la maison pastorale dudit lieu, en 1836.

N. GREGOIRE, bourgmestre. 321

